



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2015

Nombre de conseillers en exercice : 23

Jeudi 7 mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Brassac-les-Mines, dûment convoqué le 30 avril 2015 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves-Serge CROZE, Maire, en mairie, salle des délibérations.

Etaient présents : M. Yves-Serge CROZE, M. Guy AURIER, M. Fabrice BELLOT, Mme Lydie BERLU, M. Fabien BESSEYRE, M. Gérard BORDIGNON, Mme Christine COMBRET, Mme Françoise CUVILLARD, Mme Catherine DENAIVES, M. André DUPREY, M. Alain IOOSS, Mme Gaëlle MAHOUDEAUX, Mme Danièle MARQUET, Mme Agnès MENNA, Mme Virginie RICOLFI, M. Pierre SERRA, M. Jean VIALARD, Mme Virginie BARREYRE, M. Jean-Pierre BOILON, Mme Sabrina WILLINSKI, M. Gilbert CHAUVET, M. Alain FLEURY.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Agnès JEANPETIT à M. Gilbert CHAUVET,

Le quorum étant atteint (22 présents, 1 représenté), le Conseil Municipal a pu valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Mme Christine COMBRET a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ajout de 2 points à l'ordre du jour. La proposition de vote d'une motion de soutien à IME/FAM de BERGOIDE (établissement accueillant des enfants et adolescents en situation de handicap) et la modification de la délibération 2015-42 du 7 avril 2015, concernant la subvention exceptionnelle accordée au collège Jules-Ferry de Brassac pour les élèves de 3ème. Le Conseil accepte à l'unanimité l'ajout de ces deux nouveaux points.

Monsieur le Maire donne la parole à M. BORDIGNON afin que ce dernier explique la motion de soutien à IME/FAM de Bergoide.

La commune de Brassac-les-Mines a été alertée par un mail de M. Roger JARLIER de la commune de Vergongheon sur la fermeture imminente de l'IME/ FAM de Bergoide (commune de Vergongheon, Haute-Loire). Les pensionnaires seront relogés dans d'autres établissements de la Haute-Loire. La municipalité de Vergongheon demande un soutien aux communes environnantes ; une pétition a été mise à disposition des habitants en Mairie de Brassac-les-Mines.

M. BORDIGNON propose au Conseil Municipal de voter une motion de soutien à la commune de Vergongheon et à l'IME/FAM de Bergoide dans les termes suivants :

« Le Conseil Municipal de Brassac-les-Mines, à l'unanimité, dans un souci humanitaire et pratique, soutient la Commune de Vergongheon et sa population toute entière dans sa volonté de maintenir l'accueil et l'hébergement des enfants et des adolescents en situation de handicap ou touchés par des maladies génétiques invalidantes à l'IME/FAM de Bergoide. »

M. BOILON ajoute que cet IME est très pratique, de par sa proximité, pour les familles qui en bénéficient et que ces dernières verront une augmentation de leur frais de déplacements si elles doivent transporter un de leur membre plus loin dans le département.

Mme DENAIVES souhaiterait connaître le nombre d'enfants concernés.

M. BORDIGNON répond qu'il a peu de renseignements.

Mme BARREYRE rappelle aussi que des emplois sont concernés par la fermeture de cet établissement et qu'il est donc important de se mobiliser.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la motion de soutien à l'IME et FAM de Bergoide.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2015 qui est approuvé à l'unanimité.

2015-48 - Modification de la délibération 2015-42 du 7 avril 2015

Monsieur le Maire donne la parole à M. BORDIGNON qui indique que lorsque le Conseil a délibéré le 7 avril 2015 sur l'aide exceptionnelle accordée aux élèves de 3e du collège Jules-Ferry pour leur voyage culturel à Paris, la subvention a été accordée « au collège Jules-Ferry pour un total de 600 € ».

Or, Mme JULHES, Conseillère Principale d'Education du collège, a interpellé M. BORDIGNON sur le fait qu'elle ne pourra répartir ces 600 € sur les seuls élèves habitant Brassac-les-Mines mais, du fait de la ligne budgétaire d'imputation, sur la totalité des élèves de la classe de 3e concernée.

Afin de ne pas créer d'inégalité, elle demande que le Conseil Municipal modifie les termes de la délibération afin que la subvention de 40 € par élève soit attribuée à chacune des familles dont l'enfant ou les enfants participent audit voyage.

Mme DENAIVES pense que ce serait plus simple de faire une enveloppe globale même si les élèves de Brassac sont un peu perdants dans la distribution de la subvention.

M. BORDIGNON précise que d'autres communes ont versé de leur côté des subventions aux élèves habitant leur territoire et que, de ce fait, l'inégalité serait encore plus grande.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

à l'unanimité de ses membres présents,

- de modifier la délibération 2015-42 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à chaque famille et pour chaque enfant participant au voyage, une somme de 40 € au vu d'une attestation de présence qui sera délivrée par le collège.

2015-49 - Étude d'avant-projet sommaire pour les travaux d'assainissement sur la commune

M. AURIER explique au Conseil Municipal que l'étude diagnostique d'assainissement réalisée en 2013 a permis l'établissement d'un nouveau schéma directeur à l'échelle communale. Un programme de travaux pluriannuel a été dressé, tenant compte des conclusions des investigations menées dans la cadre du diagnostic mais aussi des conclusions de la modélisation des réseaux dans le secteur de la route de Charbonnier et du quartier de l'Installation. Ce programme a été établi et validé par nos partenaires financiers, l'Agence de l'Eau et le Conseil Général. Le chiffrage de l'ensemble des travaux pour ce qui concerne les réseaux d'eaux usées est de 1 950 000 € HT. Des priorités d'exécution ont été établies.

Il convient d'affiner ce programme en intégrant le coût des travaux connexes de voirie, d'eaux pluviales et d'enfouissement éventuel des réseaux aériens. Afin que la commune dispose d'un outil plus précis de planification de ses dépenses au regard de ses capacités d'investissement, il paraît nécessaire de confier à un bureau d'études techniques spécialisé la réalisation d'une étude d'avant-projet sommaire générale. Cette étude permettra de décomposer en plusieurs tranches d'investissement les travaux préconisés dans le schéma directeur avec cohérence d'un point de vue technique.

Le bureau d'études AUVERGNE ETUDES propose la réalisation de cette prestation pour un montant de 2 800 € HT soit 3 360 € TTC.

M. BOILON précise que sur un plan général les problèmes d'assainissement ont été mal traités, aussi faut-il continuer d'améliorer le réseau. Cependant, il indique aussi que les équipes municipales précédentes ont aussi beaucoup travaillé sur le sujet et qu'il faut arrêter de dire que rien n'a été fait.

M. AURIER répond que les spécialistes sur le terrain disent que la commune de Brassac a pris beaucoup de retard et qu'il ne fait que répéter ce que ces professionnels lui ont déclaré.

M. BOILON soutient que les deux équipes municipales précédentes ont fait leur travail sur ce point mais que malheureusement ces travaux sont peu visibles.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

à l'unanimité de ses membres présents,

- de confier la mission d'avant-projet sommaire au bureau d'études AUVERGNE ETUDES pour un montant de 3 360 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec cette entreprise.

2015-50 - Attribution du marché de travaux d'assainissement à Peilharat rue d'Entremont - tranche 1

M. AURIER explique au Conseil Municipal que l'appel d'offre ouvert concernant les travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux a eu lieu du 17 février au 15 avril 2015. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 21 avril 2015 à 10 h 00 pour procéder à l'ouverture des plis.

5 entreprises ont répondu à cette consultation. Au regard des critères de jugement des offres (80 % pour le coût des prestations et 20 % pour le mémoire technique) la commission d'appel d'offre a retenu la proposition de l'entreprise CHEVALIER comme étant la plus avantageuse pour un montant de 166 927,68 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

à l'unanimité de ses membres présents,

- de valider le choix de la commission d'appel d'offre et d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise CHEVALIER pour un montant total de 200 313,22 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec cette entreprise.

2015-51 - Attribution du marché « prestation d'achat de denrées et de confection de repas sur le site » pour la cantine scolaire

M. BORDIGNON explique que l'appel d'offre ouvert concernant le marché d'achat de denrées et de confection de repas sur site, d'une durée de deux ans renouvelable deux fois un an pour la cantine scolaire de Brassac, a eu lieu du 17 février au 13 avril 2015. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 21 avril 2015 à 11 h 30 pour procéder à l'ouverture des plis.

5 sociétés ont répondu à cette consultation. Au regard des critères de jugement des offres (30 % pour l'approvisionnement directs de produits de l'agriculture, 50 % pour le prix et 20 % pour les références en prestations équivalentes) la commission d'appel d'offre a retenu la proposition de la société API Restauration comme étant la plus avantageuse pour un coût moyen unitaire du repas de 3,19 € HT pour les enfants et de 3,83 € HT pour les adultes.

Mme BARREYRE précise qu'elle est toujours hostile à ce mode de gestion, cependant elle a assisté à la commission finances et M. BOILON a assisté à la commission d'appel d'offre. Afin de

ne pas faire obstruction et ne pas nuire au bon fonctionnement de la cantine scolaire, elle choisit d'approuver ce choix.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

à l'unanimité de ses membres présents,

- de valider le choix de la commission d'appel d'offre et d'attribuer le marché d'achat de denrées et de confection de repas sur site pour la cantine scolaire de Brassac à la société API Restauration pour un coût moyen unitaire du repas de 3,19 € HT pour les enfants et de 3,83 € HT pour les adultes, soit un montant annuel de l'ordre de 60 849,24 € TTC pour 17 900 repas ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société API Restauration pour une durée de deux ans renouvelable deux fois un an.

2015-52 – Renouvellement du contrat d'entretien du relais « Flots-Bleu » pour camping-cars place du muse

Mme MAHOUDEAUX explique qu'il convient de renouveler le contrat d'entretien du relais "Flot bleu" pour camping-cars situé place du Muse. La société QUANTUM SYSTEMES était jusqu'alors titulaire de ce contrat, qui arrive à échéance.

M. IOOSS demande quel était le coût du précédent contrat. Mme MAHOUDEAUX lui indique qu'il était de 625,42 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

à l'unanimité de ses membres présents,

- de renouveler le contrat avec la société QUANTUM SYSTEMES sur la base d'un devis d'un montant annuel de 636 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat avec la société QUANTUM SYSTEMES pour une durée de trois ans.

2015-53 - Sollicitation d'une subvention parlementaire pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture du Musée Peynet

M. AURIER explique que la toiture du Musée Peynet présente depuis plusieurs années des fuites qui ont nécessité l'intervention ponctuelle de professionnels pour des remplacements de tuiles, réfections de zinc ou d'abergements.

Il conviendra d'entreprendre, sur l'exercice 2016, des travaux de réfection générale de la toiture. Pour cela une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pourrait être déposée auprès de Madame la Sénatrice Michèle ANDRE.

L'aide financière du Conseil Départemental sera également sollicitée dans le cadre du Fond d'Intervention Communal (FIC).

Ces travaux seront engagés dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 45 000 € HT. Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Autofinancement ou emprunt de la commune : 30 %,
- Fond d'Intervention Communal : 20 %,
- Subvention au titre de la réserve parlementaire : 50 %.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

à l'unanimité de ses membres présents,

- d'accepter le projet de réfection de la toiture du Musée Peynet ;
- d'adopter le plan de financement envisagé ;
- de solliciter une aide financière de l'état au titre de la réserve parlementaire auprès de Madame la sénatrice Michèle ANDRE ;
- de solliciter une aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du F.I.C.

2015-54 – Sollicitation d'une subvention parlementaire pour la réalisation des travaux de réfection de la Place du Sauvage

M. AURIER explique qu'AUVERGNE HABITAT entreprend la réalisation de logements sociaux sur la place du Sauvage au printemps 2015. La commune profitera de ces travaux pour réhabiliter la place. Courant 2015, il sera entrepris la pose de réseaux d'assainissement pour remplacer les réseaux existants qui posent des problèmes récurrents d'engorgement. A l'issue de ces travaux d'assainissement et des travaux de création des logements sociaux par AUVERGNE HABITAT, il sera nécessaire de réhabiliter la voirie déjà fortement dégradée (couche de roulement et structure de chaussée).

Il conviendra donc d'entreprendre, sur l'exercice 2016, les travaux de réfection de la voirie (bordures, caniveaux, revêtement hydrocarboné...). Pour cela une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pourrait être déposée auprès de Monsieur le Député Jean-Paul BACQUET.

L'aide financière du Conseil Départemental sera également sollicitée dans le cadre du Fond d'Intervention Communal (FIC).

Ces travaux de voirie seront engagés dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 40 000 € HT. Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Autofinancement ou emprunt de la commune : 30 %,
- Fond d'Intervention Communal : 20 %,
- Subvention au titre de la réserve parlementaire : 50 %.

Mme DENAIVES demande si l'aide du FIC est toujours à hauteur de 20 %. Mme MAHOUDEAUX lui répond par l'affirmative et ajoute que l'on n'est pas sûr d'obtenir cette subvention,

Mme DENAIVES demande s'il en est de même pour la subvention parlementaire. Mme MAHOUDEAUX lui répond par l'affirmative et ajoute que la somme maximale est de 20 000 €.

M. CHAUVET s'interroge sur la possible participation d'Auvergne Habitat, étant donné que les travaux vont certainement occasionner des dégâts sur la voirie. M. AURIER répond qu'Auvergne Habitat prend déjà en charge la construction des logements, ils ne participeront donc pas à la réfection de la Place qui concerne l'ensemble des Brassacois. Par ailleurs, la place étant déjà très abimée, les travaux à venir ne pourront guère faire plus de dégradations et qu'il faut justement profiter de cette occasion pour la rendre présentable dans son ensemble.

M. BOILON et Mme BARREYRE admettent que cela est cohérent.

Mme WILLINSKI demande combien de logements sont prévus. M. AURIER répond qu'il y aura cinq logements dont un pour personne à mobilité réduite.

M. BOILON regrette que la préemption n'est pu avoir lieu pour la maison qui restera enclavée au milieu du nouveau bâtiment.

M. AURIER confirme que cela est vraiment dommage mais que ni les municipalités précédentes, ni Auvergne Habitat n'ont pu modifier cet état de fait.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

à l'unanimité de ses membres présents,

- d'accepter le projet de réfection de la Place du Sauvage ;
- d'adopter le plan de financement envisagé ;
- de solliciter une aide financière de l'état au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur le Député Jean-Paul BACQUET ;
- de solliciter une aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du F.I.C.

2015-55 – Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes d'Issoire (FLAJ)

Mme COMBRET explique que par délibération du Conseil Municipal N° 2007-1441 du 31 octobre 2007, la commune de Brassac-les-Mines a adhéré au Fonds Local d'Aide aux Jeunes d'Issoire (FLAJ).

Le Président du centre communal d'action sociale d'Issoire nous a fait connaître le montant de la participation de la commune pour l'année 2015, soit 394,50 €. Ce montant demeure inchangé depuis 2010.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

à l'unanimité de ses membres présents,

- de reconduire l'adhésion de la commune pour l'année 2015 et de verser la cotisation correspondante ainsi que celle de 2014 qui avait été oubliée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à honorer chaque année cette créance sans délibération préalable sauf en cas de changement du montant de la cotisation.

2015-56 – Rétrocession du bâtiment EHPAD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a vendu à l'EHPAD Souligoux-Bruat, à l'euro symbolique et par acte notarié en date du 20 juillet 2012, les terrains de la Coussonnière pour la construction du nouvel établissement.

A la suite d'une omission dans cet acte de vente, la rédaction d'un acte rectificatif est nécessaire. En effet, il n'a pas été mentionné qu'en contrepartie, au moment où les résidents et les personnels entreront dans les nouveaux locaux, le terrain et les locaux constituant l'actuel Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Souligoux-Bruat seront rétrocédés à la Commune dans les conditions identiques à celle de la cession des terrains c'est-à-dire à l'euro symbolique.

Cette question avait été présentée en septembre 2014 et depuis des précisions sur l'affectation du legs et l'estimation par les services des domaines ont été obtenues.

Mme BARREYRE demande des précisions sur l'affectation du legs Souligoux-Bruat. Mme Mahoudeaux précise que le nom « Souligoux-Bruat » sera transféré au nouvel établissement. En ce qui concerne le bâtiment actuel, rien n'a été précisé dans l'acte initial quant à sa nouvelle destination lorsque celui-ci deviendrait obsolète et que rien n'interdit une nouvelle vocation à cet établissement qui ne restera pas forcément à vocation médicale.

M. BOILON et Mmes BARREYRE et WILLINSKI demandent si l'actuelle majorité a des projets en ce qui concerne la nouvelle destination de ce bâtiment

Monsieur le Maire répond qu'ils y réfléchissent mais que pour l'instant rien n'est arrêté.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

à l'unanimité de ses membres présents,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet acte rectificatif.

Questions diverses

M. CHAUVET a constaté des problèmes de propreté (Déchets verts, excréments, carcasses de toutes sortes...) sur les rives de l'Allier et demande ce qui est prévu pour palier ce problème.

Mme BARREYRE fait remarquer qu'il est effectivement difficile de développer le tourisme avec des chemins de randonnée dans un tel état.

Mme WILLINSKI ajoute qu'elle n'a pris conscience de cela que très récemment et qu'elle a été fortement surprise devant l'ampleur du phénomène car il y a aussi des décharges sauvages de gravats et demande s'il ne serait pas possible de fermer les chemins avec de gros rochers pour empêcher la circulation des véhicules.

M. AURIER l'informe qu'il parait compliqué de fermer tous les chemins et que cela ne résoudra en rien le problème des excréments humains. Il précise qu'une réunion a eu lieu avec la Sous-Préfète au sujet des incivilités liées aux gens du voyage et notamment au sujet des excréments. L'affaire a été confiée à la Gendarmerie Nationale.

Mme BARREYRE précise que les incivilités ne sont pas seulement dues aux gens du voyage car les décharges sauvages de déchets verts ou de gravats sont aussi faites par des résidents de Brassac ou des alentours.

M. FLEURY indique que ces incivilités sont en effet très dommageables mais que le plus gros problème sur notre commune est bien les excréments humains que l'on trouve non seulement sur les rives de l'Allier mais aussi sur les parkings et autres endroits de la commune faiblement éclairés.

M. AURIER précise à ce sujet qu'un spot avait été posé sur le parking entre la Mairie et la médiathèque afin de tenter d'endiguer ce phénomène des déjections humaines sur les places de parking mais que le spot a été détérioré dès le premier soir.

Monsieur le Maire reconnaît que ce sujet est très sensible et qu'il tente en partenariat avec la Sous-Préfète de trouver une solution acceptable pour tous.

M. BOILON informe qu'il adhère avec M. IOOSS à l'association "les bouchons d'amour", que cette association participe financièrement à l'achat de fauteuils roulants pour les personnes handicapées et qu'il souhaiterait mettre un point de collecte à la Mairie. Il s'engage à transporter les bouchons à Clermont-Ferrand lorsque le bac de collecte sera plein.

L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à la mise en place d'un point de collecte des "bouchons d'amour" en Mairie de Brassac-les-Mines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 06.